

RÉUNION DU CONSEIL

4 FÉVRIER 2016

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille seize le quatre février , les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 janvier 2016 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Etaients présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 55, Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen), M. BREUGNOT (Gouy), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO-CARNIEL jusqu'à 20 h 13, Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18 h 11, M. CHARTIER (Rouen) jusqu'à 20 h 30, M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 18 h 16, Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours), M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 20 h 05, M. CORMAND (Canteleu), M. COULOMBEL (Elbeuf), Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DELALANDRE (Duclair) jusqu'à 20 h, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18 h 36, M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DIALLO (Petit-Couronne), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18 h 07 et jusqu'à 20 h 19, M. DUPONT (Jumièges), M. DUPRAY (Grand-Couronne), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne),

M. FOUCAUD (Oissel), Mme FOURNEYRON (Rouen) jusqu'à 19 h 20, Mme FOURNIER (Oissel) à partir de 18 h 16, M. GAILLARD (Petit-Quevilly) à partir de 18 h 50, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GARCIA (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON jusqu'à 20 h 16, M. GOURY (Elbeuf) à partir de 18 h 40, M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18 h 22, M. GRENIER (Le Houleme), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18 h 35, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen) à partir de 18 h 15, M. LABBE (Rouen) à partir de 18 h 42, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 19 h 51, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray),

M. LE GALLO (Yville-sur-Seine) à partir de 18 h 42, M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 20 h 07, M. LECOUTEUX (Belbeuf) jusqu'à 19 h 05, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 20 h 31, M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18 h 46, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M.MASSION jusqu'à 20 h 09, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. PENNELLE (Rouen), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18 h 07 et jusqu'à 20 h 19, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT jusqu'à 19 h 16, M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. SPRIMONT (Rouen) à partir de

18 h 05, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) jusqu'à 20 h 03, M. TEMPERTON (La Bouille), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19 h 58.

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. DESANGLOIS - Mme ARGELES (Rouen) par M. MOURET - Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme GOUJON jusqu'à 18 h 55 - M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. SANCHEZ F. - M. BEREGOVOY (Rouen) par M. MOREAU - Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. LEROY jusqu'à 20 h 31 - Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LEVILLAIN - M. BURES (Rouen) par Mme ROUX - Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par Mme PIGNAT à partir de 20 h 13 - M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VON LENNEP à partir de 20 h 05 - M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen) par Mme PLATE à partir de 18 h 07 et jusqu'à 20 h 19 - M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) par M. OBIN - M. DUCABLE (Isneauville) par M. RENARD - M. DUCHESNE (Orival) par Mme TAILLANDIER jusqu'à 20 h 03 - Mme EL KHILI (Rouen) par M. CORMAND - Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) par M. BELLANGER - M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme AUZOU - Mme FOURNEYRON (Rouen) par Mme RAMBAUD à partir de 19 h 20 - Mme GAYET (Grand-Quevilly) par M. GUILLIOT - Mme GOUJON (Petit-Quevilly) par Mme AUPIERRE à partir de 20 h 16 - Mme GROULT (Darnétal) par M. LECERF jusqu'à 20 h 07 - Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par Mme BERCES jusqu'à 18 h 35 - Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) par M. HOUBRON - Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) par M. MASSARDIER - M. HIS (Saint-Paër) par M. LEFEBVRE - M. JAOUEN (La Londe) par M. TEMPERTON - Mme KREBILL (Canteleu) par M. GLARAN - M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER jusqu'à 18 h 42 - Mme LAHARY (Rouen) par M. GERVAISE - M. LECOUTEUX (Belbeuf) par M. MASSON à partir de 19 h 05 - M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme DUBOIS à partir de 18 h 07 et jusqu'à 20 h 19 - Mme LEUMAIRE (Malaunay) par Mme BOURGET - Mme MARRE (Rouen) par M. DUPONT - M. MARTINE (Malaunay) par M. COLASSE jusqu'à 20 h 05 - M. MARUT (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 20 h 09 - M. MASSION (Grand-Quevilly) par M. BREUGNOT à partir de 20 h 09 - M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville) par Mme M'FOUTOU - M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) par M. SAINT - Mme MILLET (Rouen) par M. MARTOT à partir de 18 h 46 - Mme MORIN-DESAILLY (Rouen) par M. CHABERT à partir de 18 h 07 - M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN - Mme NION (Cléon) par Mme GUILLOTIN - M. OVIDE (Cléon) par M. BONNATERRE - Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. RANDON - M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) par Mme BAUD - M. PHILIPPE (Darnétal) par M. ANQUETIN - Mme PLATE (Grand-Quevilly) par Mme CHESNET-LABERGERE à partir de 20 h 19 - M. ROBERT (Rouen) par M. PESSIOT à partir de 19 h 16 -

Mme SLIMANI (Rouen) par Mme HECTOR - Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par M. ROGER à partir de 20 h 03 - Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) par Mme DELAMARE à partir de 18 h 36 - M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par Mme CARPENTIER - M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Mme MASURIER.

Absents non représentés :

M. BARON (Freneuse), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier).

Organisation générale

*** Délégation au Bureau (DELIBERATION N° C2016_0028)**

Il est décidé d'ajouter à la délégation la liste prévue à l'article D 2333-85 du Code général des collectivités territoriales et l'octroi des fonds de concours dans le cadre de l'application du règlement du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC).

Adoptée

*** Transfert du Département de la Seine Maritime : avenant n° 1 à intervenir relatif au transfert de la charge des emprunts : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016_0043)**

Il est décidé d'approuver l'avenant n°1 à la convention de transfert de compétences avec le département de Seine-Maritime et d'habiliter le Président à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Commissions spécialisées - Modifications (DELIBERATION N° C2016_0044)**

Suite aux démissions de Madame Karine Bendjebara-Blais de la commission n°2 relative à l'urbanisme, à la planification et à l'habitat, et de Monsieur Bruno Hure des commissions n°1 relative aux finances, aux ressources et à l'administration générale, n°5 relative aux petites communes et n°8 à l'environnement, au monde rural, à la biodiversité, à la qualité de vie, de l'air et du bruit, il convient de procéder à leur remplacement.

Il est également souhaité qu'un membre supplémentaire soit désigné pour siéger au sein de la commission n°2.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au vote à scrutin secret. Les élus suivants ont désignés :

- commission n°2 : Pierre Bourguignon et Christine Rambaud,
- commissions n° 1, 5 et 8 : Annette Candotto Carniel.

Adoptée.

*** Commission d'Appels d'Offres de la Société Publique Locale (SPL) Rouen Normandie Aménagement - Désignation d'un représentant**
(DELIBERATION N° C2016_0047)

Il est décidé, à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas recourir au vote à scrutin secret.

Sont élus au sein de la commission d'appels d'offres de la SPL Rouen Normandie Aménagement, en lieu et place des représentants précédemment désignés par opération :

- Monsieur Alain OVIDE (titulaire),
- Madame Dominique AUPIERRE (suppléante).

Il est également décidé de mettre un terme aux désignations précédemment effectuées par opération.

Adoptée.

Développement et attractivité

*** Association Rouen Normandy Invest (RNI) - Attribution d'une subvention 2016 - Convention d'objectifs à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0053)

Il est décidé :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2016 à intervenir avec Rouen Normandy Invest,
- d'habiliter le Président à signer cette convention,
- d'accorder à Rouen Normandy Invest une subvention de 555 665€ pour les six premiers mois de l'année 2016 dans les conditions fixées par la convention,
- d'arrêter le montant définitif de la participation de la Métropole pour 2016, au vu du partenariat qui sera négocié avec l'agence de développement régional, lors d'une prochaine séance.

Il est indiqué que Madame GUILLOTIN, Messieurs BELLANGER, LEVILLAIN, OVIDE, CORMAND, MARUT, PESSIOT, ROBERT, GRELAUD, HEBERT, BONNATERRE, élus intéressés, n'ont pas pris part au vote.

Adoptée.

*** Pôle métropolitain CREA Seine Eure - Contrat de plan interrégional Etat-Région (CPIER) Vallée de Seine - Participation à la réalisation du terminal fluvial d'Alizay par le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) - Déclaration d'intérêt métropolitain** (DELIBERATION N° C2016_0066)

La participation de 250 000 € allouée au GPMR par le pôle métropolitain pour la réalisation d'un terminal fluvial à Alizay est déclarée d'intérêt métropolitain, au titre du pôle métropolitain.

Adoptée.

*** Suivi des délégations de service public - Piscine de la Cerisaie et piscine-patinoire des Feugrais - Avenant n° 5 au contrat d'affermage 2012-2017 : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0069)

Il est décidé :

- d'approuver les termes de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public par affermage de la piscine de la Cerisaie et de la piscine-patinoire des Feugrais du 30 janvier 2012,
- d'habiliter le Président à signer l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public par voie d'affermage et son annexe avec la société VM 76500.

Adoptée (contre : 25 voix, abstention : 1 voix)

*** Suivi des délégations de service public - Piscine de la Cerisaie et piscine-patinoire des Feugrais - Avenant n°6 au contrat d'affermage 2012-2017 : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0067)

Il est décidé :

- d'approuver les termes de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public par affermage de la piscine de la Cerisaie et de la piscine-patinoire des Feugrais du 30 janvier 2012
- d'habiliter le Président à signer l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public par voie d'affermage et son annexe avec la société VM 76500.

Adoptée (contre : 25 voix).

*** Activités d'intérêt métropolitain - SASP SPOR Basket - SAS US Quevilly Rouen Métropole - CREA Hand ball - Subvention 2016 : attribution - Conventions d'objectifs à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0068)

Il est décidé d'attribuer une subvention de :

- 410 000 € à la SASP SPO Rouen Basket,
- 200 000 € à la SAS US Quevilly Rouen Métropole,
- 170 000 € à la CREA handball.

Il est également décidé :

- d'approuver les conventions financières annexées,
- et d'habiliter le Président à signer les conventions à intervenir avec les clubs sportifs précités.

Adoptée (abstention : 8 voix)

*** Musées Métropolitains - Tarifs Normandie Impressionniste 2016 : approbation (DELIBERATION N° C2016_0070)**

Il est décidé d'approuver la nouvelle grille tarifaire annexée à la délibération à compter du 16 avril 2016 et pour la période de l'exposition.

Adoptée.

*** Convention de gestion avec la Ville de Rouen relative à l'entretien et les travaux neufs de musées - Modification - Autorisation (DELIBERATION N° C2016_0071)**

Il est décidé :

- d'approuver les termes de la convention modifiée concernant le rythme et les modalités de présentation des décomptes de dépenses effectuées par la ville,
- d'autoriser le Président à signer la convention de gestion avec la ville de Rouen relative à l'entretien et aux travaux neufs sur les musées.

Adoptée.

*** Rouen Normandie Tourisme et Congrès - Subvention 2016 : attribution - Convention d'objectifs à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016_0072)**

Il est décidé d'accorder pour 2016, une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 400 000 € et une subvention d'investissement de 20 000 € pour le projet de création d'un nouveau parcours audioguidé « Jeanne d'Arc » à l'office de tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès dans les conditions fixées par convention.

Il est également décidé d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2016 à intervenir avec l'office de tourisme Rouen Normandie Tourisme et Congrès, jointe au projet de délibération et d'habiliter le Président à signer ladite convention.

Il est indiqué que Madame Christine ARGELES, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Guy PESSIOT, Noël LEVILLAIN, Jean DUPONT, Joël TEMPERTON et Laurent BONNATERRE, élus intéressés, n'ont pas pris part au vote.

Adoptée.

Urbanisme et habitat

*** Commune de Berville-sur-Seine - Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (DELIBERATION N° C2016_0073)**

Il est pris acte de la tenue, au sein du conseil métropolitain, du débat sur les orientations générales du PADD dans le cadre de la révision du POS en PLU.

Il est décidé d'autoriser le Président de la Métropole ou son représentant à mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération.

Adoptée.

*** Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Définition des modalités de concertation (DELIBERATION N° C2016_0074)**

Il est décidé de :

- fixer les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Etienne-du-Rouvray auprès du public comme suit :

- insertion d'un avis dans le journal Paris-Normandie annonçant cette mise à disposition et offrant la possibilité de laisser des remarques auprès du référent en charge du dossier,
- mise en ligne sur le site internet de la Métropole,
- affichage au siège de la Métropole ainsi qu'en mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray, ainsi qu'au siège de la Métropole.

La délibération correspondante fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray ainsi qu'au siège de la Métropole aux heures et jours d'ouverture.

Adoptée.

*** Commune d'Yville-sur-Seine - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) (DELIBERATION N° C2016_0075)**

Il est pris acte de la tenue, au sein du conseil métropolitain, du débat sur les orientations générales du PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Il est décidé d'autoriser le Président de la Métropole ou son représentant à mettre en œuvre les mesures de la présente délibération.

Adoptée.

*** Parc Naturel Urbain du Champ de Courses - Concours restreint de maîtrise d'œuvre - Marché : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0076)

Il est décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement MUTABILIS Paysage et urbanisme/PHILIPPE MADAC/ATELIERS 59/BERIM/OGE sur la base du forfait de rémunération provisoire de 1 318 630,40€ HT pour un coût prévisionnel de travaux de 10 980 000,00 € HT, un montant de missions complémentaires de 187 040,00 € HT et un montant de 159 000, 00 € HT s'agissant des tranches conditionnelles à caractère forfaitaire.

Il est également décidé d'habiliter le Président à signer ce marché ainsi que tous les documents afférents.

Adoptée.

*** Suivi de l'opération Seine-Cité - Aménagement de l'Ecoquartier Flaubert - Déclaration de projet Petit-Quevilly et Rouen** (DELIBERATION N° C2016_0077)

Il est décidé d'approuver les motifs et considérations d'intérêt général décrits dans l'annexe intitulée « déclaration d'intérêt général du projet d'écoquartier Flaubert »

Adoptée (abstention 44 voix).

*** Commune d'Anneville-Ambourville - Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** (DELIBERATION N° C2016_0078)

Il est pris acte de la tenue, au sein du conseil métropolitain, du débat sur les orientations générales du PADD dans le cadre de la révision du POS en PLU.

Il est décidé d'autoriser le Président de la Métropole ou son représentant à mettre en œuvre les mesures de publicité pour la présente délibération.

Adoptée.

Espaces publics et mobilité

*** Pôles d'échanges aux abords des gares ferroviaires - Modernisation de la gare de Rouen rive droite - Réaménagement de ses abords - Maîtrise d'œuvre - Jury : élection des membres du collège des élus (5 titulaires et 5 suppléants)**
(DELIBERATION N° C2016_0079)

Il est décidé, à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote à scrutin secret.

Sont élus titulaires :

- Monsieur Kader CHEKHEMANI,
- Madame Christine RAMBAUD,
- Madame Hélène KLEIN,
- Monsieur Patrick CHABERT,
- Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY.

Sont élus suppléants :

- Monsieur Marc MASSION,
- Monsieur Yvon ROBERT,
- Monsieur Luc VON LENNEP,
- Monsieur Frank MEYER,
- Monsieur Jean-Marie MASSON.

Adoptée.

*** Solde des opérations engagées à Elbeuf - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0080)

Il est décidé d'approuver les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative au solde des marchés en cours pour la réalisation des travaux du Parc Saint Cyr à Elbeuf et d'habiliter le Président à signer ladite convention, à intervenir avec la commune d'Elbeuf, ainsi que tout document s'y rapportant.

Adoptée.

*** Transports en commun - Transports de l'Agglomération Elbeuvienne (TAE) - Attribution de la contribution financière 2016** (DELIBERATION N° C2016_0081)

Il est décidé d'approuver le versement, par onzième, à la régie des transports publics de voyageurs de l'agglomération elbeuvienne (TAE), d'une contribution de 5 643 000 € HT au titre de 2016.

Adoptée.

*** Travaux de requalification de l'avenue Jacques Prévert à Petit-Quevilly - Plan de financement : approbation - Convention financière à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0082)

Il est décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'approuver les termes de la convention financière à intervenir avec la commune de Petit-Quevilly fixant sa participation à 450 000 €,
- d'habiliter le Président à la signer et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Aménagements et grands projets - Cœur de Métropole - Maîtrise d'œuvre - Jury : élection des membres du collège des élus (5 titulaires et 5 suppléants)** (DELIBERATION N° C2016_0083)

Il est décidé, à l'unanimité, conformément à l'article L 2121-21 du CGCT de ne pas procéder au vote à scrutin secret.

Sont élus titulaires :

- Monsieur Kader CHEKHEMANI,
- Madame Christine RAMBAUD,
- Madame Hélène KLEIN,
- Monsieur Patrick CHABERT,
- Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY.

Sont élus suppléants:

- Monsieur Marc MASSION,
- Monsieur Yvon ROBERT,
- Monsieur Luc VON LENNEP,
- Monsieur Jean-Marie MASSON.

Adoptée.

*** Travaux de réfection des Zones d'Activités Economiques sur les communes de Sotteville-lès-Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray - Convention de prestation à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0084)

Il est décidé :

- de mutualiser avec ERDF la réalisation de travaux de terrassement et la pose d'un fourreau destiné à recevoir le nouveau réseau d'éclairage public,
- d'acter les modalités de cette mutualisation dans une convention,
- d'approuver les termes de cette convention,
- d'habiliter le Président à la signer et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée.

*** Commune de Tourville-la-Rivière - Aménagement d'un giratoire sur la RD7 à Tourville-la-Rivière - Participation financière aux équipements publics exceptionnels au titre de l'article L 332-8 du Code de l'Urbanisme - Convention à intervenir avec la société SCCV de la Garenne : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2016_0085)**

Le conseil métropolitain autorise la fixation de la participation financière de la société SCCV parc de la Garenne pour la réalisation des équipements publics exceptionnels pour un montant de 250 000 € HT.

Le président est autorisé à :

- signer la convention de participation financière pour la réalisation des équipements publics exceptionnels avec la société bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme, la société SCCV parc de la Garenne,
- transmettre une copie de la convention notifiée, afin de permettre à la ville de Tourville-la-Rivière de déterminer le montant de la participation financière, relative à la réalisation des équipements exceptionnels, portée à la charge du pétitionnaire du permis d'aménager.

Il est décidé d'inscrire le montant des travaux afférents, soit 667 000 € HT au chapitre 23 et le montant de la participation financière pour la réalisation des équipements publics exceptionnels au chapitre 13, soit 250 000 € HT, au budget primitif, sous réserve du vote des crédits correspondants.

Adoptée.

Services publics aux usagers

*** Service de collecte - Modification de la convention d'implantation et d'usage des conteneurs enterrés et semi-enterrés (DELIBERATION N° C2016_0086)**

Il est décidé :

- d'approuver les termes des conventions type à intervenir entre les gestionnaires d'habitat collectif et la Métropole, d'une part, concernant l'usage des colonnes destinées à la collecte des déchets ménagers et, d'autre part, aux travaux d'implantation desdites colonnes,
- de déléguer au Président l'autorisation de réaliser des travaux d'implantation à intervenir pour chaque projet et leurs conditions de réalisation et de financement et de signer les conventions à intervenir,
- d'autoriser la résiliation des conventions signées antérieurement pour chaque projet, dès lors que les règlements financiers ont été effectués et de reporter automatiquement, lorsque cette condition est remplie, la gestion des colonnes concernées sur la nouvelle convention d'usage de chaque gestionnaire dès sa notification,

- de poursuivre, pour chaque implantation de colonne concernée, le recouvrement des sommes dues sur le fondement des « conventions d'implantation et d'usage pour les conteneurs enterrés et semi-enterrés » intervenues antérieurement. L'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'usage interviendra alors après ledit règlement financier.

Adoptée.

*** Service de collecte - Mise en place d'une collecte spécifique pour des déchets d'amiante : autorisation (DELIBERATION N° C2016_0087)**

Il est décidé :

- d'autoriser la reprise de la collecte de l'amiante lié à des matériaux de construction inertes sur le site du centre technique de collecte situé à Petit-Quevilly,
- d'adopter les modalités de collecte des déchets d'amiante lié à des matériaux de construction inertes proposées,
- d'approuver le coût des emballages fixé dans l'annexe tarifaire jointe.

Adoptée.

*** Transition énergétique - Délégations de Service Public concernant les réseaux de chaleur métropolitains - Compte Rendu Annuel de Concession : présentation (DELIBERATION N° C2016_0088)**

Il est pris acte des comptes rendus annuels de concessions 2014 présentés par les délégataires Cofely, Coriance et Dalkia.

Adoptée.

*** Transition énergétique - Concession de distribution publique d'électricité - Compte Rendu Annuel de Concession 2014 : présentation (DELIBERATION N° C2016_0089)**

Il est pris acte des comptes rendus annuels de concession 2014 d'ERDF et d'EDF pour la distribution publique d'électricité sur les communes de Caudebec-lès-Elbeuf, La Londe, Orival, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Le Trait et Val-de-la-Haye.

Adoptée.

*** Transition énergétique - Concession de distribution publique d'électricité et de gaz - Compte Rendu Annuel de Concession 2014 : présentation (DELIBERATION N° C2016_0090)**

Il est pris acte des comptes rendus annuels de concession 2014 de GRDF et de PRIMAGAZ pour la distribution de gaz sur 59 communes de la Métropole desservies par un réseau public.

Adoptée.

*** Energie - Distribution publique d'électricité - Retrait du Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime (SDE76) : autorisation**
(DELIBERATION N° C2016_0091)

Il est décidé

- d'approuver le retrait de la Métropole du syndicat départemental d'énergie 76,
- d'autoriser le Monsieur le Président à recueillir le consentement du comité syndical du SDE 76,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de Madame la Préfète le retrait de la Métropole du syndicat départemental d'énergie de Seine-Maritime à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée.

Territoires et proximité

*** Mise en place d'un Fonds de concours dit Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) - Règlement du FSIC : approbation**
(DELIBERATION N° C2016_0092)

Il est décidé de :

- créer un fonds de soutien aux investissements communaux sous l'abréviation FSIC,
- d'approuver les termes du règlement qui a pour objet de définir le mode de fonctionnement des fonds de concours intitulé fonds de concours en investissements communaux : FSIC,
- d'abroger les délibérations du conseil du 4 février 2013 relatives au règlement d'aides à l'investissement en matière d'équipements culturels, au règlement d'aides des fonds de concours aux équipements sportifs et au règlement d'aides en matière de voirie et d'espaces publics.

Adoptée.

Ressources et moyens

*** Gestion de la dette - Arbitrage d'index et limitation des variations de taux - Instruments financiers : autorisation** (DELIBERATION N° C2016_0093)

Il est décidé :

- d'autoriser le Président à procéder à la réalisation de tous les actes relatifs aux emprunts (réalisation, signature des contrats, gestion, renégociations etc...),
- d'habiliter le Président à réaliser les opérations nécessaires auprès des établissements financiers (consultations, signature des contrats etc...),
- d'habiliter le Président à procéder à la réalisation des lignes de trésorerie et à toutes les

opérations liées à la gestion de ces lignes,

- d'habiliter le Président à procéder à la mise en place d'un programme de billets de trésorerie ainsi qu'au choix des opérateurs et à la négociation des contrats d'agents placeurs et domiciliaires et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Cette autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2016. Un compte rendu sera présenté, au fur et à mesure de sa mise en œuvre, au conseil métropolitain.

Adoptée.

*** Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale**
(DELIBERATION N° C2016_0094)

Il est décidé que la garantie de la Métropole est octroyée dans les conditions détaillées dans la délibération aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale.

Monsieur le Président est autorisé, pendant toute l'année 2016, à signer le ou les engagements de garantie pris par la Métropole, dans les conditions définies dans le projet de délibération, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie.

Il est également autorisé à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adoptée.

*** Apport en capital complémentaire à l'Agence France Locale (Société Territoriale) suite au transfert de compétences entre la Métropole Rouen Normandie et ses communes membres** (DELIBERATION N° C2016_0095)

Il est décidé :

- d'autoriser l'acquisition d'une participation complémentaire de la Métropole au capital de la Société Territoriale, d'un montant de 398 400 €, de telle sorte que l'apport en numéraire réalisé par la Métropole soit égal à un montant global de 570 400 €,

- d'autoriser l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'apport en capital complémentaire au chapitre 26 à la charge du budget principal de la Métropole pour un montant de 398 400 €,

- d'autoriser le Président à procéder au paiement de cette participation au capital de la Société Territoriale et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adoptée.

*** Garantie d'emprunt - Marché d'Intérêt National - Réaménagement de 2 prêts du Crédit Agricole Emprunt de 931 330 € - Autorisation** (DELIBERATION N° C2016_0096)

Il est décidé :

- de porter à hauteur de 50 % la garantie de la Métropole à la société pour la construction et l'exploitation du MIN de Rouen, pour le réaménagement de deux prêts existants d'un capital restant dû de 903 991,51 € en date du 15 mars 2016, que la société a négocié auprès du Crédit Agricole,
- d'autoriser la Métropole à en effectuer le paiement en lieu et place de la société, sur simple demande du Crédit Agricole adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement d'une ressource suffisante,
- de s'engager, pendant toute la durée du prêt (18 ans), à créer en cas de besoin, une ressource suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt à hauteur de 50 %,
- d'autoriser le Président à signer le contrat passé entre le Crédit Agricole et la société pour la construction et l'exploitation du MIN.

Adoptée.

*** Budget Primitif 2016 - Exercice 2016 - Adoption** (DELIBERATION N° C2016_0097)

Le budget 2016 de la Métropole est voté chapitre par chapitre.

La création de 5 nouvelles autorisations de programme est autorisée (restructuration de l'espace public à Maromme (quartier de Binche), Coeur de Métropole, redimensionnement du réseau assainissement rue Mitterrand à Amfreville-la-Mivoie, Crématorium, Place des Chartreux).

Il est également décidé :

- d'accorder une participation financière à la régie d'exploitation de la scène des musiques actuelles d'un montant de 1 311 827 € pour permettre son fonctionnement. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie,
- d'accorder une participation financière (en fonctionnement) d'un montant de 1 185 597 € à la régie Rouen Normandie Création. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie,
- et d'accorder une participation financière d'un montant de 1 400 000 € à la régie des Panoramas.

Adoptée (budget principal : vote contre 28 voix, vote contre les lignes relatives à l'aéroport : 27 voix. Budgets annexes : abstention : 1 voix).

*** Fiscalité - Taxe d'Habitation (TH) - Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) - Fixation des taux au titre de l'année 2016** (DELIBERATION N° C2016_0098)

Il est décidé de fixer le taux de la taxe d'habitation pour 2016 à 8,35 % et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2016 à 2,60 %.

Adoptée (abstention : 3 voix).

*** Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Fontaine, la Caboterie et Saint-Martin-de-Boscherville - Contributions - Inscriptions de la dépense sur le budget métropolitain : autorisation** (DELIBERATION N° C2016_0099)

Il est décidé de s'opposer au recouvrement par la voie fiscale des contributions au syndicat mixte des bassins versants de la Fontaine, la Caboterie et Saint Martin de Boscherville et de lui préférer l'inscription de la dépense sur le budget métropolitain.

Adoptée.

*** Syndicat du Bassin Versant Austreberthe Saffimbec - Contributions - Inscription de la dépense sur le budget métropolitain : autorisation** (DELIBERATION N° C2016_0100)

Il est décidé de s'opposer au recouvrement par la voie fiscale des contributions au syndicat mixte des bassins versants Austreberthe et Safimbec et de lui préférer l'inscription de la dépense sur le budget métropolitain.

Adoptée.

*** Syndicat des Bassins Versants Caux Seine - Contributions - Inscription sur le budget métropolitain : autorisation** (DELIBERATION N° C2016_0101)

Il est décidé de s'opposer au recouvrement par la voie fiscale des contributions au syndicat mixte des bassins versants Caux Seine et de lui préférer l'inscription de la dépense sur le budget métropolitain.

Adoptée.

*** Fiscalité -Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Fixation des taux au titre de 2016** (DELIBERATION N° C2016_0102)

Les taux TEOM pour 2016 sont votés.

Adoptée (abstention : 3 voix).

*** Fiscalité - Attributions de compensation : montants provisoires 2016**
(DELIBERATION N° C2016_0103)

Il est décidé :

- d'entériner les attributions de compensation provisoires,
- que les montants définitifs des attributions de compensation 2016 fixés par les différents rapports de la CLETC devront être approuvés par une majorité qualifiée des communes membres.

Adoptée.

*** Fiscalité - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Fixation du taux au titre de l'année 2016** (DELIBERATION N° C2016_0104)

Il est décidé de fixer à 25,30 % le taux de cotisation foncière des entreprises pour 2016.

Adoptée (abstention : 22 voix).

*** Modification du tableau des emplois budgétaires de la Métropole Rouen Normandie** (DELIBERATION N° C2016_0105)

Il est décidé de créer les emplois budgétaires correspondant au transfert de nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2016 dans le domaine du développement culturel et de l'aménagement de l'espace métropolitain.

Il est également décidé d'approuver la répartition des emplois permanents de la Métropole (situation arrêtée au 1^{er} janvier 2016).

Adoptée.

*** Accords collectifs de droit privé concernant le Compte Personnel de Formation des salariés de la Régie publique de l'eau et de l'assainissement**
(DELIBERATION N° C2016_0106)

Il est décidé d'habiliter le Président à signer l'accord collectif relatif au compte personnel de formation (CPF).

Adoptée.

Comptes-rendus des décisions du Bureau et du Président

***Compte-rendu des décisions du Bureau du 15 décembre 2015**
(DELIBERATION N° C2016_0107)

Adoptée.

*** Compte-rendu des décisions du Président** (DELIBERATION N° C2016_0108)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.